

REGLEMENT 6 HEURES DE CHAMPAGNE TELETHON 2017

1) **Organisateurs**

L'Union Sportive de Champagne, US Champagne Athlétisme et la ville de Champagne sur Seine.

2) **Descriptif et objectif de la course**

Les 6 heures de Champagne ont pour but de récolter des fonds pour le **Téléthon**. C'est aussi une invitation au plus grand nombre à venir courir (de quelques minutes à 6 heures). La course s'effectue sur **un circuit de 700 mètres** à parcourir un maximum de fois dans un délai maximum de 6 heures. Les 6 heures en individuel sont ouverts aux coureurs nés en 1998 et avant. Les 6 heures en équipe sont ouverts aux coureurs nés en 2002 et avant.

3) **Inscriptions**

Le bulletin d'engagement et la photocopie du certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou la photocopie de la licence en cours doit être envoyé à : Sherin AGGOUR Palais des rencontres 77430 Champagne sur Seine, accompagné du règlement à l'ordre de AFM-TELETHON.

Individuel 10€, Equipe 20€. La date limite d'envoi est fixée au lundi 04 décembre. Possibilité de s'inscrire le 09 décembre au Gymnase Albert Camus jusqu'à 9h45 pour les six heures. Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

4) **Retrait des dossards**

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité, le samedi 09 décembre de 8h30 à 9h45 au gymnase Albert Camus de Champagne sur Seine.

5) **Date et horaires**

Samedi 09 décembre 2017 ; 10h00 départ du 6 heures.

6) **Départ et arrivée**

Départ : Gymnase Albert Camus ; Arrivée : Position du coureur au moment du signal d'arrêt de l'épreuve.

7) **Logistique et Ravitaillement**

Un poste de ravitaillement sera présent dans le Gymnase.
Vestiaires, douches, et consignes dans le Gymnase.

8) **Service médical**

Il est assuré par la Croix Rouge

9) **Classements**

Affichage des résultats au fur et à mesure de la saisie informatique et le soir même sur le site.

10) **Sécurité**

Elle est assurée par la Police Municipale, la Croix Rouge et les bénévoles, commissaires de courses, présents aux points sensibles.

11) **Responsabilité**

Les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la MAIF par l'intermédiaire de l'AFM-TELETHON. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

12) **Antidopage**

Conformément à la loi 99-223 du 29 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs, à la lutte contre le dopage, la participation à l'épreuve est subordonnée à la présentation d'une licence sportive d'athlétisme compétition ou loisir option running de l'année en cours. **Aucune autre licence ne sera prise en compte.** Pour les non licenciés, ils devront présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an, ou sa photocopie. Cette pièce sera conservée par l'organisation. Tout dossier d'inscription qui ne comporterait ces documents ne sera pas validé.

13) **Informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

14) **Droit à l'image**

J'autorise expressément les organisateurs de l'épreuve ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de ma participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans la France entière et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

LES 6 HEURES DE CHAMPAGNE POUR LE TELETHON

SAMEDI 09 DECEMBRE 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

A poster au plus tard le 04 Décembre 2017

Nom : _____ Prénom : _____

Né le (98 et avant) : _____ Sexe : _____

Club : _____ N° licence : (*Photocopie obligatoire*) _____

Non licencié : (*joindre obligatoirement la photocopie du certificat médical datant de -1ans*)

Tél : _____ E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement des 6 heures de Champagne.
Les inscriptions par fax ne sont pas admises

Ce bulletin d'engagement, la photocopie de la licence, ou du certificat médical pour les non licenciés, et les droits d'inscription 10€ (règlement par chèque établi à l'ordre de AFM-TELETHON) sont à retourner à :

Sheriin AGGOUR
Palais des Rencontres
Rue Pierre de Coubertin
77430 Champagne sur Seine

Date : _____

Signature :

LES 6 HEURES DE CHAMPAGNE POUR LE TELETHON